



Bruxelles, le 19 mars 2026

CM 2148/26

Dossier interinstitutionnel:
2013/0072(COD)

CODEC
AVIATION
CONSOM
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.7400

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages (**deuxième lecture**)

- Non-approbation des amendements du Parlement européen
 - Lancement d'une procédure écrite
-

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 18 mars 2026 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour ne pas approuver les amendements du Parlement européen à la position du Conseil en première lecture du 29 septembre 2025¹.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

¹ 10015/1/25 REV 1 + ADD 1.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le mardi 24 mars 2026 à 12 h 00 (heure de Bruxelles)** et être envoyées à l'adresse suivante:
codecision.adoption@consilium.europa.eu.
